



Papeete, le 24 août 2012.

MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
*en charge de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de la vie associative*

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
CIRCONSCRIPTION N° 1
Taiarapu - Australes

L'Inspecteur de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs membres des GAPP
Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles de Taiarapu et des Australes

Note de service de rentrée n° 1

A faire émarger par tous les enseignants rattachés à l'école.

Cette nouvelle année scolaire marque une étape importante dans la poursuite de la mise en œuvre de la charte de l'Education, avec la sortie des nouveaux programmes pour la Polynésie française qui intègrent le socle commun de connaissances et de compétences. La lettre de rentrée du ministre affirme fortement la nécessité de **permettre à chaque élève de prendre le chemin de sa réussite**, en installant son parcours scolaire dans un **continuum école-collège-lycée** qui matérialise **l'école du socle**.

Mais pour réussir au collège, il faut d'abord réussir à l'école. Pour cela, **il convient de retenir les pratiques d'enseignement les plus efficaces, dans une dynamique de travail d'équipe, afin de renforcer de manière significative les compétences qui font encore défaut à trop de nos élèves.**

A Taiarapu et aux Australes, nos actions prioritaires ont été formalisées dans **le projet de la circonscription**, véritable contrat d'objectifs qui cible les priorités propres à notre contexte d'exercice. A l'échelle de l'école, les axes du travail prioritaire sont formalisés dans **le projet de l'école** qui s'inscrit dans celui plus large de la circonscription.

Au nom de toute l'équipe pédagogique, je souhaite de nouveau la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription et adresse à tous, mes encouragements les plus vifs dans la prise en charge quotidienne des élèves qui nous sont confiés.

1. L'équipe de circonscription

Cette année, quelques changements sont à noter aux Australes : le recrutement d'une deuxième CPAIEN et le non remplacement de l'EALVR basé à Rurutu, faute de candidat. L'équipe de circonscription reste néanmoins très étoffée et a vocation à travailler prioritairement dans les classes, au plus près des élèves.

Prénom et NOM	Fonction	Portable	Courriel
Jean-Louis LAFLAQUIERE	IEN	70 78 62	ien.jean-louis-laflaquiere@dep.pf
Heinui TEURURAI	CPAIEN basée à Taiarapu	74 74 83	heinui.teururai@dep.pf
Hinarava MATOHI	CPAIEN basée à Taiarapu	29 55 17	hinarava.matohi@dep.pf
Moea PEREYRE	CPAIEN basée à Taiarapu	72 68 58	moea.pereyre@dep.pf
Valmène TOOFA	CPAIEN basée à Rurutu	74 09 71	valmene.toofa@dep.pf
Adélaïde TAUA	CPAIEN basée à Tubuai	74 64 82	adelaide.taua@dep.pf
Lavaina TEUIRA	EALVR basée à Taiarapu	29 05 43	nenteu@voila.fr
Sylvie DOUCET	EALVE basée à Taiarapu	72 07 11	tevaitedoucet@yahoo.fr
Henrick PLOTON	EATICE basé à Taiarapu	32 60 60	henrik.ploton@tamaite.pf
Jacques TURINA	EALVR basé à Tubuai		lcp.jacques@mail.pf
Talma TUAHU-URIMA	Secrétaire basée à Taiarapu	77 59 65	cir1@dep.pf
Sylvette TEIPOARII	Secrétaire basée à Tubuai	93 24 60	sec.tubuai@dep.pf
Tehuia TAVAEARII	Secrétaire de CCPE basée à Taiarapu	72 09 98	sec.ccpe-tavaearii@dep.pf

Adresse des secrétariats de l'inspection :

Lieu	Adresse	Courriel	Téléphone - Fax
TAIARAPU	Ancienne école Tamahere BP 7022 / 98719 Taravao	cir1@dep.pf	57 06 77 - 57 36 93
TUBUAI	BP 103-98754 MATAURA TUBUAI	sec.tubuai@dep.pf	Tél.+ Fax 93 24 60

Horaires d'ouverture des bureaux :

Lieu	Lundi Mardi Jeudi	Mercredi	Vendredi
TAIARAPU	7h00 à 12h00 – 12h30 à 16h00	7h00 à 12h00 – 12h30 à 14h00	7h00 à 12h00
TUBUAI	7h30 à 12h00 – 12h30 à 16h00	7h30 à 12h00 – 12h30 à 16h00	7h30 à 12h30

Adresse du site de la circonscription : www.cir1.dep.pf

2. Les nouveaux programmes de 2012

Ils sont désormais la norme pour déterminer les contenus d'enseignement dans chaque cycle, libeller précisément les domaines d'activités dans les divers documents (emplois du temps, programmations, projets de classe, livrets scolaire...) et répartir les horaires d'enseignement (semaine de 27 heures et semaine de 23h30).

Ils ont été distribués à chaque enseignant sous format papier et sont disponibles sur le site de la circonscription en format numérique.

Attention, pour l'école élémentaire (du CP au CM2), hormis pour les langues et la culture polynésiennes (LCP) et l'anglais, seules le référentiel des compétences dévolues au socle commun y figurent. Ils ne sauraient constituer un programme d'enseignement exhaustif, puisque le socle ne vise que les bases nécessaires. Ces référentiels doivent être complétés pour la Polynésie française.

En attendant ces textes complémentaires, il est possible d'utiliser :

- les progressions en français, mathématiques et sciences (programmes nationaux de 2008) disponibles sur le site de la circonscription ;
- les programmes de 2006 (Polynésie) pour les autres disciplines.

3. Le projet de la circonscription

Dans le droit fil de la charte de l'Education, il vise à **faire réussir tous les élèves à l'école afin de les amener au collège avec les compétences constitutives du socle commun et dans les meilleures conditions possibles**. Il a été rédigé par l'équipe de circonscription, en appui sur les premières parties des projets d'école, les résultats des élèves aux évaluations nationales, les indicateurs du projet éducatif pluriannuel et les constats établis dans les classes lors des visites et inspections.

Sous une forme synthétique, il cible les actions prioritaires à conduire à chaque niveau fonctionnel - la classe, l'équipe d'école, le dispositif d'aides spécialisées et l'équipe de circonscription – ainsi que les critères d'évaluation retenus. Il sera opérationnalisé par des fiches-outils pour donner des pistes concrètes de mise en œuvre pédagogique. **Ces fiches seront diffusées en fin de période 1, après relecture par un comité constitué d'enseignants, de directeurs et de CPAIEN.**

Toutes les équipes d'école mettront à profit cette première période pour s'approprier le projet de circonscription en instaurant un réel débat à plusieurs niveaux : palier, cycle et école. Il s'agit de réfléchir aux modalités de mise en œuvre en regard des critères d'évaluations retenus, en veillant tout particulièrement à l'articulation avec le projet d'école.

Le projet de circonscription (deux feuillets A3) est à afficher dans toutes les classes de l'école et dans le bureau du directeur. Il sera présenté aux partenaires par le directeur lors du premier conseil d'école. Il est disponible sur le site de la circonscription.

La mise en œuvre généralisée du projet de circonscription se fera dès la période 2.

4. Accompagnement de la mise en œuvre du projet de circonscription et d'école

Comme annoncé lors de la semaine de prérentrée, il s'agit de cibler notre action commune sur **l'amélioration des résultats scolaires de tous les élèves**. Ce qui nécessite le recours aux pratiques enseignantes les plus efficaces, dans une dynamique de travail d'équipe : de palier, de cycle et d'école.

Afin d'aider au mieux tous les enseignants, l'équipe d'encadrement se mettra à disposition des écoles selon les modalités suivantes :

- visite de toutes les classes par les directeurs d'école afin de réguler la mise en œuvre du projet d'école ;
- visite de toutes les classes par les CPAIEN, au minimum 3 fois dans l'année ;
- visite de toutes les classes par l'EALVR et l'EATICE, une fois dans l'année au minimum ;
- visite de toutes les classes de CM ainsi que celles des autres paliers engagées dans une expérimentation par l'EALVE, à raison de 3 fois dans l'année.

L'objectif de ces visites est de conseiller pédagogiquement les enseignants en situation de classe, en leur apportant toute l'aide nécessaire, mais aussi de repérer les pratiques enseignantes les plus efficaces à des fins de mutualisation (film, visioconférence...)

5. La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Elle est organisée en dispositif d'aides spécialisées, formalisée dans un projet mis en ligne sur le site de la circonscription. Ce dispositif s'inscrit aussi dans le projet de circonscription. Y sont précisés les différents acteurs et leur répartition sur le terrain : secrétaire de CCPE, psychologues, rééducateurs, maîtres E en CAO, CLIS, leurs missions générales et particulières et les modalités de fonctionnement retenues dans la circonscription.

En outre, des fiches informatives traduites en *reo tahiti* à destination des familles doivent permettre aux enseignants de mieux expliquer les missions particulières des membres du dispositif d'aides spécialisées afin d'optimiser les prises en charges nécessaires.

Dans ce cadre, **un fichier élaboré sous EXCEL intitulé « registre des élèves à besoins éducatifs particuliers » sera renseigné au niveau de la direction de l'école pour mieux structurer la mémoire des prises en charges effectuées**. Ce document, à conserver en toute confidentialité, a pour objectif d'optimiser les prises en charge en permettant aux équipes et aux membres du dispositif d'aides, d'accéder rapidement à l'ensemble des aides déjà dispensées pour mieux cibler le continuum nécessaire.

Cet outil est à renseigner dès la période 1, avec l'aide des membres du dispositif qui ont contribué à son élaboration. Ils sont tous à même d'apporter les explications complémentaires nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement du dispositif.

6. Les évaluations de début d'année (CE1 et CM2) et C2R (CP)

Ayant pour objectif premier d'apprécier les réussites et les difficultés éventuelles de chaque élève à un moment précis de la scolarité, elles fournissent aux enseignants des repères pédagogiques pour organiser la suite des apprentissages et les prises en charge personnalisées nécessaires.

La DEP ne pouvant pas fournir les cahiers pour ces évaluations cette année, comme annoncé lors de la semaine de prérentrée, les écoles devront assurer la reprographie des protocoles elles-mêmes. Ces outils constituent en effet, une base de travail importante :

- dans la prise en charge des écarts d'apprentissage en début d'année dans ces classes : aides, soutien, PPRE ;
- dans la dynamique de prévention à instituer dans chaque cycle ;
- dans l'organisation de l'action du dispositif d'aides spécialisées, en particulier les classes d'adaptation (CAO).

Calendrier :

- **du 27 au 31 août : passation des épreuves avec l'aide des membres du dispositif d'aides spécialisées ;**
- **du 3 au 7 septembre : correction, traitement et analyse en équipe ;**
- **à partir du 10 septembre : démarrage des aides personnalisées.**

NB : L'évaluation de SG (pour les classes inscrites dans le dispositif C2R uniquement), la passation est différée en période 2.

7. Relations avec les familles – cf. fiche-outil n° 11 diffusée largement

Dans l'intérêt des élèves, et tout particulièrement pour leur assurer les meilleures chances de réussite à l'école, la relation avec les familles sera entretenue de manière continue dans la perspective d'une « éducation concertée ». A cette fin, des rencontres seront prévues pour que les enseignants puissent expliquer clairement ce qu'est l'école, ce qu'elle fait et ce qu'elle attend des parents. Les modalités suivantes seront mises en œuvre :

- **Organisation d'une réunion commune à tous les parents sous l'autorité du directeur d'école** avec des informations à dispenser sur les missions de l'école, son fonctionnement général, le projet de circonscription et de l'école, le rôle des parents dans l'école (conseil d'école, coopérative, APE) et à la maison, le calendrier annuel des réunions et manifestations, etc.
- **Organisation quatre fois par an et par classe d'une rencontre entre les parents et l'enseignant**, la première étant à organiser dans les quinze jours qui suivent la rentrée - *cf. fiche-outil pour les modalités et contenus*.
- **Intervention des membres du dispositif d'aides (GAPP, CAO et CLIS) dans les modules d'information** pour préciser les missions de chaque enseignant spécialisé et l'articulation des aides dispensées avec le travail de la classe – *cf. fiches informatives dans le projet du dispositif d'aides spécialisées*.

Comme convenu dans le projet de circonscription :

- **Le calendrier annuel des réunions (AG, conseils d'école, réunions par classe) sera établi par l'équipe d'école et transmise aux parents rapidement, avec copie à l'IEN, avant le 31 août 2011 ;**
- **Une note d'information trimestrielle bilingue sera adressée aux familles par l'équipe de circonscription pour relater les faits marquants dans la circonscription et mobiliser les partenaires.**

8. La formation continue

Cette année scolaire, trois stages de formation continue de circonscription ont été programmés avec remplacement par les brigadiers.

Dates	Thème	Public	Lieu
du 8 au 12 octobre 2012	Les outils de la langue au service de la compréhension et la production de textes	Enseignants du cycle 3 10 brigadiers prévus	Taiarapu
du 10 au 14 décembre 2012	Les outils numériques au service de la mesure et de la résolution de problèmes	Enseignants du cycle 3 10 brigadiers prévus	Taiarapu
du 25 au 29 mars 2013	Les outils de base en français et en mathématiques au service du sens	Enseignants, directeurs, GAPP et CAO de Rurutu, Tubuai, Raivavae, Rimatara	Raivavae

Ils feront l'objet d'une communication écrite plus détaillée, avec désignation des participants.

Ces actions seront complétées par **des ateliers de formation**, hors le temps scolaire, animés par l'équipe de circonscription. Ils se tiendront à Taiarapu et pour les Australes à Tubuai et Rurutu, lieux de base des CPAIEN. Les contenus seront déterminés en fonction des retours de l'enquête prospective adressée aux enseignants de ces communes.

9. Les inspections individuelles

Elles débuteront en période 2. Seront prioritaires les personnels n'ayant pas été inspectés depuis trois ans et plus, ainsi que les néo-titulaires (T2 sortis l'an dernier de l'IUFM). Pour ces enseignants entrant dans le métier, une visite préalable des CPAIEN est absolument nécessaire.

Une prochaine note de service précisera les modalités retenues pour les inspections individuelles. **Dans la mesure du possible, les enseignants doivent pouvoir être inspectés tous les trois ans.**

10. Les emplois du temps

Les masses horaires et le libellé des domaines d'activités sont à conformer aux nouveaux programmes de 2012, en veillant tout particulièrement aux horaires des LCP et de l'anglais.

En continuité des suggestions passées, les plages de re-médiation prévues (soutien ordinaire, prise en charge des PPRE...) peuvent être précisées dans l'emploi du temps, en privilégiant l'action quotidienne pour cela (15 mn par jour sont plus efficaces qu'une heure par semaine).

En mathématiques, la mise en œuvre du calcul mental au quotidien sera précisée, à raison de 6mn en maternelle (sous forme de mise en train intellectuelle), de 10 mn aux CP et CE1 et de 15 mn au cycle 3.

Sur chaque emploi du temps, le tableau comparatif des horaires officiels et appliqués sera établi. Afin de permettre à chaque enseignant d'effectuer un temps de « rodage » et les régulations nécessaires, un exemplaire de chaque emploi du temps, avec envoi groupé au niveau de l'école, me sera transmis au plus tard le 16 septembre 2011.

11. Les absences des enseignants

Afin d'assurer la continuité éducative, **les absences non prévues** (accident, maladie survenue dans la nuit...) doivent faire l'objet d'une communication rapide au secrétariat de l'inspection par le directeur, dès 7h00 du matin. Pour cela, le directeur doit absolument être averti de toute absence en début de journée, avant 6h45.

Pour assurer les remplacements, la circonscription ne disposera que de six mobiles pour Tairapu et trois pour les Australes.

Compte tenu de ces moyens de remplacement plus faibles que l'an dernier, **j'insiste sur la responsabilité de chaque enseignant pour assurer ses missions avec ponctualité et assiduité**. Je rappelle en effet que, faute de moyens de remplacement disponibles, les élèves des enseignants absents seront répartis dans les classes voisines. Ce qui ne constituera pas une situation confortable d'apprentissage pour l'élève accueilli, ni d'enseignement pour l'enseignant accueillant.

Tous les membres de l'équipe de circonscription se tiennent à votre disposition pour toute information et aide complémentaires.

De nouveau, je souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les directeurs, les enseignants, les personnels d'éducation et de service ainsi qu'à tous les élèves.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière